

COMPTE RENDU DU CM du 25 JANVIER 2011

Convocation du : 18/01/2011

**Étaient présents : MM BOISSARD Pascal PONSOT Gérard
BOUVERET Michel Mr COMMUN André Mmes CHABAS
Florence BOUTON Nicole BRET Annick MM COMMARET
Marc LACHAPELLE Jean Marc MANSOT François MAUPAS
Cyril.**

**Absents excusés : Mme JEUDY Isabelle (donne pouvoir à Mr
BOISSARD) Mme GERBIER Isabelle (donne pouvoir à Mr
BOUVERET) Mme BELKERRI Mr LAURENT**

Le P. V. de la précédente séance est approuvé à l'unanimité et Mr le Maire, ouvre la séance.

APPROBATIONS D'AVENANTS : MARCHE DE TRAVAUX « CONSTRUCTION DE LA MAIRIE »

Vu les délibérations du 26 février 2010 et du 26 mars 2010 approuvant les marchés de travaux « construction d'une mairie d'un auvent d'un local à poubelles »

Vu les devis de travaux supplémentaires concernant les lots : 3 – 9 – 7 - 11 – 12

Le Conseil Municipal décide, conformément à l'article 14.7 du code des marchés publics, de conclure les avenants suivants :

Lot N° 3 Couverture bac acier	Entreprise CPCM	Montant 1025.00 € HT 1225.90 € TTC
Lot N°7 Plâtrerie-Peinture	Entreprise SMPP	Montant 3231.00 € HT 3864.28 € TTC
Lot N°11 Electricité	Entreprise CANNARD	Montant 310.19 € HT 370.98 € TTC
Lot N°12 Espace Public	Entreprise EUROVIA	Montant 5707.22 € HT 6825.83 € TTC

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les avenants N°1 aux lots N°7 – 11 – 12, l'avenant N°2 au lot N° 3 du marché initial.

PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2011 :

Préalablement au vote du budget primitif 2011, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2010.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2011, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2010.

A savoir :

- Chapitre 21 : 36265 €
- Chapitre 23 : 269700 €

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal qui accepte, l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2011 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif 2011.

ACQUISITIONS 2011 :

Acquisition d'une armoire réfrigérée :

Monsieur le Maire rappelle les utilisations régulières et fréquentes de la salle M. PAGNOL, Précise qu'en fin d'année, une panne a été signalée sur une armoire réfrigérée ; Des constats faits par la Société ELECTRO-FROID en charge de l'entretien il s'est avéré que la réparation était trop onéreuse compte tenu de la vétusté du matériel, Considérant le caractère d'urgence de son remplacement, Considérant la proposition de la Société de nous fournir un réfrigérateur sans délais, Mr le Maire :

- informe le Conseil Municipal qu'un devis a été signé le 02/12/2010 pour la fourniture d'une armoire 400 L ventilée d'un montant de : 897 E TTC

- dit que cette dépense sera inscrite et mandatée au compte 2188 du budget 2011

Acquisition de panneaux électoraux :

Vu la construction de la nouvelle Mairie « Place F.DROUX », Vu qu'il y a lieu de prévoir l'implantation de panneaux électoraux à proximité du bureau de vote, Considérant que les prochaines élections se dérouleront en mars 2011, Considérant que des fourreaux ont été prévus lors de l'aménagement des abords de la mairie, Mr COMMUN, Adjoint en charge de ce dossier, rend compte de la consultation faite auprès de fournisseurs, Il propose de valider le devis de la Sté ALTRAD DIFFUSION pour la fourniture de 10 panneaux d'affichage d'un montant de 813.28 € TTC Le Conseil Municipal approuve cette dépense qui sera imputée à l'article 2188 du budget 2011.

INSTALLATION D'UN SYSTEME DE DETECTION INTRUSION A LA MAIRIE :

La fin de chantier de la Mairie nouvellement construite Place F.DROUX est toute proche, Pour sécuriser ce bâtiment du vandalisme un système de détection intrusion sera installé ; Les devis présentés par Mr PONSOT, Adjoint en charge du dossier, comprennent :

- La fourniture et la pose du système

L'offre la mieux-disante est celle de la SA ADVITEC Sécurité, à CHALON SUR SAONE Pour un montant de : 3767.40 € TTC

A laquelle s'ajoute le contrat de maintenance :	coût annuel	263.12 € TTC
le contrat de télésurveillance :	coût mensuel	41.86 € TTC

A l'unanimité, le Conseil Municipal, considérant cette installation indispensable dès la mise en service des locaux, approuve le devis de l'entreprise ADVITEC Sécurité, autorise le Maire à signer le bon de commande ainsi que les contrats de maintenance et télésurveillance ; La dépense d'acquisition sera imputée à l'article 2181 du budget 2011.

INSTALLATION INFORMATIQUE MAIRIE

1) Le matériel

Monsieur le Maire relate les démarches effectuées auprès du prestataire informatique en charge des installations informatiques actuelles.

Il précise :

- qu'il s'agit de la Société JVS MAIRISTEM, avec qui la collectivité entretient des relations contractuelles depuis l'informatisation des services administratifs
- que le personnel est formé et suit les formations au fur et à mesure de l'évolution des logiciels ;

La construction de la Mairie, permet une nouvelle distribution ainsi qu'une augmentation des postes de travail ; Il s'avère qu'un complément de matériel est indispensable au bon équipement de cet établissement.

Après examen des différents devis de la Sté JVS MAIRISTEM, la proposition est faite d'une mise à disposition de nouveaux postes en location avec option d'achat ;

La désignation des équipements loués inclus au contrat est la suivante :

- 5 ordinateurs
- 5 écrans
- 5 onduleurs
- 5 antivirus

Sont également inclus au loyer l'installation et la maintenance du matériel ;

La durée du contrat est de 36 mois, la périodicité des loyers est annuelle, le coût de l'échéance est de 3456.83 E HT soit : 4134.36 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Compte tenu de l'évolution constante de ce type de matériel, consent à sa location,

Donne pouvoir à Mr le MAIRE pour signer le contrat de location avec option d'achat avec la Sté JVS MAIRISTEM ;

2) Les Logiciels – Le transfert des données :

En matière de logiciels, Mr le Maire rappelle qu'une offre du prestataire JVS MAIRISTEM avait été faite de passer de la version HORIZON à l'environnement HORIZON ONE-LINE dès 2009 (protocole de télé transmission) ; cette mise à jour avait été retardée pour être opérationnelle dans les nouveaux locaux.

Il ajoute que la fonction « serveur » se fera par la mise à disposition de la JVS BOX dont il explique les principales fonctionnalités.

Le forfait mensuel (contrat sur 3 ans) qui intègre l'option sauvegarde comprend :

- Le droit d'usage la maintenance et assistance des logiciels
- La maintenance de la JVS BOX

Est estimé à 278.67 € TTC mensuel.

Des dépenses liées à l'environnement technique, reprises des données et installation estimés à 2257.09 € TTC seront inscrites au budget 2011, et mandatées en section d'investissement, article 2183.

A l'unanimité le Conseil Municipal, donne pouvoir à Mr BOISSARD pour signer le contrat de maintenance des logiciels avec la Sté JVS MAIRISTEM.

REVISION DES TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE M. PAGNOL :

Mr BOUVERET, Adjoint, rappelle que les tarifs de location de la salle Marcel Pagnol sont restés inchangés depuis 2007, et propose au Conseil Municipal de les réviser.

Il en profite pour faire état du bon entretien du bâtiment et de ces équipements.

Les nouveaux tarifs proposés sont :

- Location du week-end :	350 €
- Week-end de 3 jours :	400 €
- Location en semaine (réunion apéritif)	150 €
- Location Hors WE avec cuisine - 1 jour	200 €
- Location forfaitaire de la vaisselle	40 €
- Location de la Sono (caution de 230 €)	50 €

Le Conseil Municipal par un vote à main levée, 11 voix - pour, 1 voix - contre, Décide d'actualiser les tarifs de location de la salle M. Pagnol et valide les tarifs ci-dessus énoncés pour une mise en application à la date du 1^{er} mars 2011.

RECONDUCTION D'UNE CONVENTION AVEC L'ESAT

Le Conseil Municipal,

Vu le contrat proposé par l'ESAT Georges FAUCONNET, 34 rue des Confréries à CRISSEY, Qui précise les conditions de mise à disposition d'un usager de son établissement en milieu ordinaire de travail.

Considérant qu'il est important de favoriser l'épanouissement personnel et professionnel d'un usager de l'ESAT

Considérant que le présent contrat est reconduit par délibération depuis 2003

Considérant que Mr PALLELA José consent à poursuivre son activité,

Décide de renouveler par tacite reconduction le contrat appelé « exercice d'une activité à caractère professionnelle en milieu ordinaire de travail »

Donne pouvoir à Mr le Maire pour signer le présent contrat.

INFORMATION RELATIVE A LA VENTE D'UN BIEN IMMOBILIER

Monsieur Le Maire fait part des différents échanges concernant le bien immobilier cadastré AD N° 24 pour 64 ares, les dernières informations ont été communiquées dans les annonces légales : une mise en vente par adjudication aura lieu en mars prochain.

RAPPORT DES COMMISSIONS DU GRAND CHALON

Mr LACHAPELLE délégué communal de la commission Education – Enseignement Supérieur – Culture et Sport donne un compte rendu de la réunion du Grand Chalon des 12 et 13 janvier 2011 portant essentiellement sur le transfert de compétences.

Mr COMMUN délégué communal de la commission environnement - Développement durable Donne le compte rendu de la réunion du Grand Chalon du 20 janvier 2011

Les points abordés : - les travaux de la Déchetterie de FONTAINES
- la convention avec le BENIN pour l'informatisation des écoles.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du planning des réunions et instances communautaires sur le projet de territoire et sur le transfert des compétences, sachant que la prise d'effet est prévu au 1^{er} janvier 2012.

